



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2023

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25

OBJET : RÉGIE CHARGÉE DE L'EXPLOITATION DU THÉÂTRE DE POISSY - PROPOSITION DE NOMINATION DE MADAME GUILAINE DODANE, EN QUALITÉ DE DIRECTRICE ET PROGRAMMATRICE DE LA RÉGIE DU THÉÂTRE

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix-pour

Abstention

Voix-contre

Non-participation au vote

À L'UNANIMITÉ

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le seize mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAPPE, Mme OGGAD

POUVOIRS :

Mme OGGAD à Mme CONTE
Mme GRAPPE à Mme HUBERT

SECRETAIRE :

Mme DEBUISSER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune de Poissy a créé une régie chargée de l'exploitation du théâtre.

L'objet de cette régie est d'assurer la programmation du théâtre et d'ouvrir à tous les amateurs de spectacles et d'activités culturelles, individuelles ou associatives, toutes les installations du théâtre, en favorisant la satisfaction des besoins des usagers.

Dans le cadre du fonctionnement des régies municipales, la réglementation prévoit que le directeur de la régie est nommé par la Présidente du Conseil d'administration, après sa désignation par délibération du Conseil municipal, sur proposition du Maire.

A la suite du décès tragique et soudain de Monsieur Marc PFEIFFER, qui assurait ses fonctions, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de proposer Madame Guilaine DODANE, en qualité de directrice et programmatrice de la régie chargée de l'exploitation du théâtre.

A l'issue d'un processus de recrutement qui s'est déroulé de mars à fin avril 2023, la candidature de Madame Guilaine DODANE a été retenue prioritairement au regard de son expérience professionnelle de plus de dix ans dans le domaine de la programmation de spectacles vivants et de direction de structures culturelles, des propositions qu'elle a formulées en termes de politique culturelle pour la régie du théâtre et de la qualité des pratiques managériales qu'elle mettra en place.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la désignation de Madame Guilaine DODANE, en qualité de directrice et programmatrice de la régie chargée de l'exploitation du théâtre de Poissy.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2221-10 et R. 2221-21,

Vu la délibération du 29 juin 2001 portant création d'une régie personnalisée chargée de l'exploitation du théâtre de Poissy,

Considérant que la commune de Poissy a créé une régie chargée de l'exploitation et de la gestion de son théâtre,

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil d'administration de la régie de nommer son directeur sur proposition du Maire, adopté par une délibération du Conseil municipal,

Considérant la proposition de Madame le Maire de nommer Madame Guilaine DODANE en qualité de directrice et programmatrice de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du Théâtre de Poissy,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De proposer la nomination de Madame Guilaine DODANE, en qualité de directrice et programmatrice de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du théâtre de Poissy.

Article 2 :

De préciser que ladite nomination sera effectuée par la Présidente du Conseil d'administration de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du théâtre de Poissy.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la régie chargée de l'exploitation du théâtre.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS